

**FICHE 1.3 - SELECTIONNER UNE OFFRE**
**OBJECTIF**

Prendre en compte la qualité des offres sur la gestion des déchets pour la sélection d'une offre.

**RESUME SELECTIF**

Famille	Objectif(s)	Pratique d'ordre	Pratique qui touche au(x)	Type de chantier	Phase de projet	Acteur responsable
Relation contractuelle	Environnemental Economique et Social Pratique	Conceptuel	Personnel	Construction neuve Rénovation	Prévention structurelle	Maître d'ouvrage

**DESCRIPTION**

Le Maître d'Ouvrage doit pouvoir établir ses choix en fonction des prestations proposées au point de vue de la réduction et la gestion des déchets.

Pour sélectionner l'auteur de projet, il convient de se fonder sur des critères spécifiques permettant d'évaluer sa capacité à mettre en oeuvre la réutilisation, notamment son expérience en cette matière et/ou les pistes qu'il propose dans le cadre du projet. Les documents suivants peuvent par exemple être présentés :

- dossier de réalisations antérieures intégrant la réutilisation (avec reportage photos éventuel) ;
- note d'intention décrivant la procédure suggérée pour la réutilisation ;
- relevé des points forts du projet permettant la réutilisation ;
- liste des entreprises spécialisées pouvant, selon leur expertise, contribuer à la réutilisation, y compris les entreprises d'économie sociale ;
- variantes proposées au programme du projet en vue de renforcer la réutilisation.

Des critères environnementaux et techniques peuvent être choisis pour attribuer le marché aux entreprises. Pour cela, il faut déterminer à l'avance les critères et leur hiérarchisation ou leur pondération afin de les joindre lors de l'appel d'offre.

La certification (type ISO 14001) ou l'expérience d'une entreprise peut être un élément favorable à l'obtention du marché.

Les critères de performances environnementales exigés doivent être cohérents avec la définition des besoins. Ces critères relatifs aux déchets peuvent être formulés en termes de :

- prévention qualitative et quantitative
- taux de réemploi et réutilisation de déchets (dans le cas de déconstruction)
- taux de valorisation matière, pouvant être distingués entre types de déchets ou porter uniquement sur certains flux
- taux de valorisation énergétique
- une quantité maximale admissible de déchets peut être fixée sous les conseils du MOE.

Le maître d'ouvrage peut évidemment être conseillé par le maître d'œuvre dans l'exécution de la sélection.

**CRITIQUES**

Avantages / Bénéfices de mise en œuvre	Inconvénients / Difficultés de mise en œuvre
- Sélection pertinente avec les objectifs environnementaux - Critères de sélection indépendants de critères purement financiers.	- Risque de devoir se satisfaire d'une offre incomplète - Souvent le moins disant l'emporte.

**LIENS AVEC D'AUTRES PRATIQUES (familles de pratiques)**

Cette pratique appartient à la famille des pratiques :

E - Marché de travaux : appel à soumission, cahier des charges, offres

F - Acteurs de chantier : implication et relations entre acteurs (et nouveaux acteurs)

**REFERENCES / EXEMPLES (liste non exhaustive)**

- MATRIciel, Fiche 4.3 : La gestion des déchets du secteur de la construction, Rapport Technique "Bâtiments exemplaires", Bruxelles Environnement
- ADEME, 2009, Prévenir et gérer les déchets de chantier: Méthodologie et outils pratiques opérationnels, Ed. Le Moniteur